Paris le 25 novembre 2026

UNE VICTOIRE HISTORIQUE POUR LE SAF AUX ELECTIONS CNB

Les résultats de l'élection des membres du Conseil national des barreaux marquent une victoire historique pour le Syndicat des Avocat·es de France et confirment sa représentativité au sein de notre institution nationale.

Jamais le SAF n'avait obtenu un tel score : sur la circonscription nationale, il progresse nettement, avec 28,77 % des voix et 7 élu·es (contre plus de 22 % et 6 élus en 2023). Sur la circonscription parisienne, il réalise une percée inédite, avec 28,99 % des voix et 5 élu·es (contre plus de 16 % et 3 élus en 2023).

Le Syndicat des Avocat·es de France est, au titre de ces élections, la première organisation représentative des avocat·es, avec 12 sièges sur 40 pourvus au collège général.

Nous accueillons ce résultat comme un encouragement à porter les valeurs que nous défendons au quotidien : protéger la profession et défendre l'État de droit.

Vous nous avez accordé votre confiance et nous vous en remercions !

Nous comptons poursuivre les combats menés par nos élu·es au cours de la précédente mandature, notamment contre les réformes SURE et RIPOST, la loi narcotrafic et le projet Rivage.

Au cours de cette nouvelle mandature, et jusqu'en 2029, nos élu·es mèneront de front les nombreux combats qui s'annoncent : la défense inconditionnelle des libertés et droits fondamentaux, en particulier des personnes privées de liberté, des personnes étrangères et des enfants, des moyens suffisants pour une justice digne et accessible, la lutte contre le harcèlement, les discriminations et les violences sexistes et sexuelles au sein de la profession, la protection de notre secret professionnel…

Les élu·es du SAF continueront d'agir pour renforcer les droits des collaborateurs et collaboratrices, notamment par une sixième semaine de repos rémunéré, protéger la santé physique et mentale des confrères et consœurs, développer des outils numériques et un usage encadré de l'intelligence artificielle au service de la profession, et obtenir une indemnisation à l'aide juridictionnelle à hauteur du travail effectué.

Nous félicitons chaleureusement nos élu·es au CNB : Karine THIÉBAULT (Lyon), Florent MEREAU (Lille), Laure ABRAMOWITCH (Dijon), Loïc LE QUELLEC (Seine-Saint-Denis), Marie SAVOYE (Rouen), Nicolas VANDEN BOSSCHE (Lille), Mélodie KUDAR (Versailles), David VAN DER VLIST (Paris), Carole SULLI (Paris), Guillaume MARTINE (Paris), Amélie MORINEAU (Paris) et Matthieu QUINQUIS (Paris).